

Certificat de Qualification Professionnelle

Le CQP est une certification créée par la branche des Services de l'Automobile et reconnue par les professionnels du secteur. C'est une voie d'accès privilégiée à un métier spécifique inscrit au sein de la Convention Collective..

Plus de 80% des jeunes qui obtiennent un CQP sont recrutés à l'issue de leur formation.

Technicien Expert Après-Vente Automobile



Minutieux, vous avez de bonnes capacités de raisonnement, vous aimez l'électronique et le travail de précision. Être Technicien Expert Après-Vente Automobile, c'est intervenir sur des équipements sophistiqués de haute technologie, comprendre, analyser et résoudre les problèmes posés par les systèmes électriques et à gestion électronique. C'est aussi intervenir sur des véhicules intégrant de nouvelles motorisations et former les compagnons.

Formation en alternance

► Objectifs

- Assurer la maintenance préventive et corrective :
 - des moteurs thermiques et équipements périphériques,
 - d'ensembles mécaniques,
 - de systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques, assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule.
- Intervenir sur des véhicules spécifiques (électriques, hybrides)
- Poser des accessoires sur véhicules
- Organiser et gérer leurs interventions

► Durée

Formation en alternance de **13 à 16 mois**, dont **675 heures** en centre de formation, comportant les Blocs de compétences suivants :

- Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel) thermiques, systèmes de freinage)
- Diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel)
- Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique /multiplexée
- Diagnostic des systèmes mécaniques (climatisation, transmissions mécaniques, trains roulants, moteurs
- Maintenance des systèmes mécaniques (climatisation, embrayage, direction, distribution, moteurs thermiques, lubrification moteur, circuits de refroidissement, risques électriques)
- Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternatives (électrique, hybrides, GPL, GNV, risques électriques)

Le CQP s'obtient par la validation des modules le composant.

Recrutement

Jeunes âgés de 16 à 25 ans et autres publics éligibles au contrat de professionnalisation :

- Titulaires d'un diplôme technologique ou professionnel de niveau IV Bac Professionnel Maintenance Automobile,
- Où ayant accompli le cycle complet d'études conduisant au Bac Professionnel Maintenance Automobile, option A,

Sous réserve de la réussite à des tests d'aptitude et de motivation.

Ce CQP est également accessible par la voie de la VAE et de la Formation Continue.

Vous pouvez vous renseigner sur le site de l'ANFA.



Le contrat de professionnalisation : une formation en alternance

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance conclu entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en organisme de formation et en entreprise.

► Avantages du contrat de professionnalisation

- Exonération des charges patronales selon les dispositions légales en vigueur et selon l'âge du salarié
- Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation
- Aucune influence sur l'effectif de l'entreprise

► Salaire (sous réserve de l'évolution de la réglementation)

Le montant du salaire varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et du niveau de formation. Le salaire minimum perçu par le jeune correspond à un pourcentage du SMIC.

Bénéficiaires	Droit général	Au moins titulaires d'un diplôme (Bac Pro) ou titre professionnel de niveau IV
	% du SMIC	
Moins de 21 ans	55 %	65 %
De 21 à moins de 26 ans	70 %	80 %
26 ans et plus	100 % (sans être inférieur à 85 % du salaire minimum conventionnel)	

► Prime (sous réserve de l'évolution de la réglementation)

Une prime d'intégration, prévue par la Convention Collective des Services de l'Automobile, est versée au salarié ayant obtenu cette certification, à l'issue du 12^{ème} mois suivant son embauche en CDI par l'entreprise formatrice. Elle correspond à 50 % de la rémunération mensuelle brute.

Reconnaissance du CQP par la Convention Collective des Services de l'Automobile

► Classement de la qualification

Échelon correspondant au contenu principal de la qualification « Technicien Expert Après-Vente Automobile »
Fiche RNQSA « A.12.2 » échelon 12

Renseignement auprès de la Cordeille Formation :

Centre de formation des CQP TEAVA Citroën pour PACA
Madame Nelly MARIN
Directrice
07 57 54 07 17
Formation@esj-lacordeille.com

2229, route de Faveyrolles
BP 122
83192 Ollioules Cedex



<http://esj-lacordeille.com/lycee-professionnel/>

Renseignements auprès de votre Délégation Régionale ANFA :

- Aquitaine, Poitou-Charentes : 05 56 85 44 66
- Auvergne, Limousin : 04 43 76 10 50
- Bretagne, Pays-de-la-Loire : 02 22 74 14 80
- Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie : 02 18 84 23 63
- Franche-Comté, Bourgogne : 03 70 72 12 45
- Île-de-France : 01 41 14 13 07
- Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées : 04 30 92 18 53
- Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne : 03 55 35 10 70
- Picardie, Nord-Pas-de-Calais : 03 64 90 12 60
- Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse : 04 86 76 15 70
- Rhône-Alpes : 04 72 01 43 93



 **ANFA**
www.anfa-auto.fr